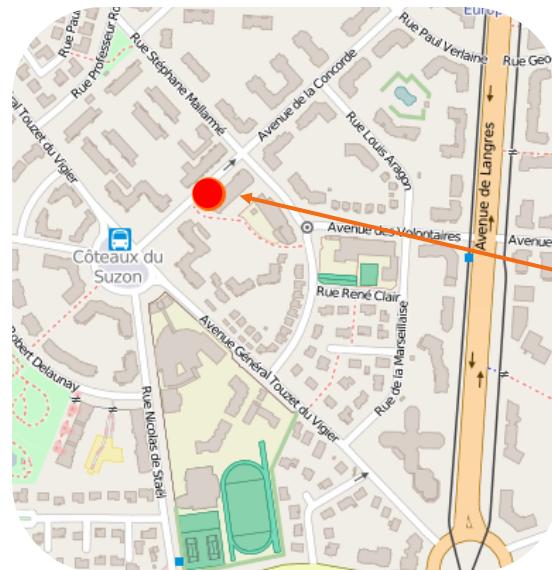


L'ÉQUIPE

L'équipe pluridisciplinaire est constituée des catégories professionnelles suivantes :

- Médecin psychiatre,
- Psychologue,
- Cadre de santé,
- Assistante Médico-Administrative (AMA),
- Infirmier(e)s,
- Ergothérapeutes,
- Agent des services hospitaliers,
- Assistante sociale (sur rendez-vous),
- Diététicienne (sur prescription médicale et sur rendez-vous).

LE PLAN D'ACCÈS



**CATTP
LES COTEAUX
DU SUZON**
10 Avenue de la
Concorde - DIJON



En bus : prendre la ligne 4 - arrêt « Nation »



En tramway : Tram T2, direction Valmy - arrêt « Europe - Simone Veil »

Les Coteaux du Suzon

CATTG

10 avenue de la Concorde - 21000 DIJON

Le Centre d'Activités Thérapeutiques et de Temps de Groupe dépend du pôle extra-hospitalier du Centre Hospitalier La Chartreuse. Il s'adresse aux personnes adultes, de 18 à 65 ans, demeurant dans le secteur de Dijon Nord.

La structure reçoit des personnes ayant gardé des investissements propres et des liens sociaux mais présentant des difficultés aigües. La prise en charge est de courte durée, à partir d'un projet de soins individualisée.



Horaires d'ouverture :
9h00 - 16h30
du lundi au vendredi
Fermé weekend et jours fériés

Contacts :

Secrétariat : 03 80 78 00 44

Infirmières : 03 80 78 01 00

Fax : 03 80 78 73 26

LES MISSIONS

- Éviter au patient une rupture avec son milieu habituel en proposant une alternative à l'hospitalisation complète, soit à la place, soit en relais.
- Offrir une prise en charge élaborée autour d'un projet de soins individualisé.
- Organiser la prise en charge individuelle ou de groupe, à partir des activités de médiation, support de la relation.

LES OBJECTIFS DES SOINS

Les soins (individuels ou de groupe) dispensés dans l'unité ou à l'extérieur permettent :

- Une amélioration des symptômes,
- Le maintien ou le retour à domicile et autant que possible :
 - Une prise de conscience de sa problématique, un réaménagement psychique au travers un cheminement personnel,
 - Une remobilisation du désir, la possibilité de se projeter et de faire ses propres choix,
 - Un travail psychothérapeutique (pouvant éventuellement se poursuivre en dehors de l'institution).

LES MOYENS MIS EN ŒUVRE

- Élaboration et suivi du projet de soins individualisé,
- Consultations régulières avec le médecin référent,
- Entretiens psychothérapeutiques individuels ou de groupe avec la psychologue,
- Prise en charge infirmière : accueil, entretien, accompagnement, médiations,
- Sur prescription médicale : activités à visées thérapeutiques individuelles ou de groupe centrées sur le corps, l'expression, la créativité et la resocialisation,
- Sur prescription médicale : repas thérapeutiques,
- Travail de partenariat et de coordination avec les unités d'hospitalisation du CH La Chartreuse, avec les partenaires sociaux, éducatifs, les médecins généralistes, les infirmier(ère)s libéraux, les institutions, les services de tutelle, les familles,....
- Suivi médicamenteux.

LES CONDITIONS D'ACCUEIL

Les personnes sont accueillies du lundi au vendredi à la demi journée ou pour le temps d'une activité.

La structure propose également des repas thérapeutiques.

L'ORIENTATION - LA PRESCRIPTION

L'orientation sur la structure, l'admission, le nombre de venues, la nature des activités, les activités, les repas thérapeutiques sont proposés **uniquement** sur prescription médicale lors d'un rendez-vous avec le médecin de la structure.

A la suite, une rencontre avec l'équipe infirmière permet de présenter le fonctionnement de la structure, et l'organisation de la prise en charge en fonction du projet de soins.

LE DROIT DU PATIENT

- la Loi vous offre la possibilité de désigner « une personne de confiance » qui peut être un parent, un proche ou un médecin traitant, et une personne à prévenir.
- Vous pouvez si vous le souhaitez rencontrer un professionnel de santé pour évoquer vos directives anticipées ou le guide prévention santé.
- Il vous est possible d'accéder à votre dossier médical en faisant la demande auprès du Bureau des Admissions.
- Si vous rencontrez des difficultés concernant votre prise en charge (information en cas de dommages liés aux soins, informations, plaintes, réclamations, voies de recours), vous pouvez vous adresser au Cadre de Santé, au Médecin, au Directeur ou à la Commission Des Usagers (CDU).
- Vous pouvez rencontrer des structures et des personnes, représentants des usagers et/ou des associations de bénévoles qui peuvent vous accompagner (cf tableau d'affichage).
- Il vous est demandé de vous comporter de manière civique et respectueuse.